



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

Ne prend pas part au vote :

M. Laurent THEVENOT

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Étaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

**Budget Annexe Pôle Médical
Approbation du Compte Financier
Unique 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Pôle Médical, la présidence du Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, M. Laurent THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que le **Compte Financier Unique** se substitue aux deux comptes financiers existants : le **Compte Administratif** produit par l'Ordonnateur et le **Compte de Gestion** produit par le Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un **Compte Financier Unique (CFU)** à compter de l'exercice 2023 pour chacun des budgets de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du **Compte Administratif** et du **Compte de Gestion**.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

Le résultat, pour l'exercice 2025, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres) comme suit :

L'exécution du Budget Annexe Pôle Médical est arrêtée à la somme de **130 152,26 €** en recettes et **129 663,71 €** en dépenses toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à **118 529,93 €** en recettes et à **115 704,39 €** en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de **+ 2 825,54 €**.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à **11 622,33 €** en recettes et à **3 479,50 €** en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de **+ 8 142,83 €**.

SECTION	RECETTES EN €	DÉPENSES EN €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 EN €
FONCTIONNEMENT	118 529,93	115 704,39	2 825,54
INVESTISSEMENT	11 622,33	3 479,50	8 142,83
TOTAL	130 152,26	119 183,89	10 968,37

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'absence de Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de **+ 32 977,29 €** :

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 EN €	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ EN €	RÉSULTAT DE CLOTURE EN €
FONCTIONNEMENT	2 825,54	22,63	2 848,17
INVESTISSEMENT	8 142,83	21 986,29	30 129,12
TOTAL	10 968,37	22 008,92	32 977,29

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 19 voix « pour » et 3 « abstentions »** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Pôle Médical,
- **APPROUVE** le résultat d'exercice 2025 tel qu'il ressort du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Pôle Médical.

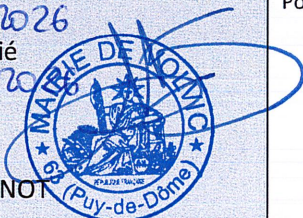
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 11.03.2026

Publié ou notifié

le : 11.03.2026

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire,
Laurence DUPONT

